

Commune d'ARMOUITS-CAPPEL

<p>DATE DE CONVOCATION : 04/12/2025 DATE D’AFFICHAGE : 04/12/2025 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17 ELUE DÉMISSIONNAIRE : 1 ELUE DÉCÉDÉE : 1</p>	<p>PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 décembre 2025</p>
--	--

L’an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le quatre décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAR COURT, Maire.

Etaient présents :

Jean-Luc DAR COURT, Maire, Fabienne PORREAU X, David VANMARQUE, Isabelle PADIE, Pierre AVERLANT, Adjoints au Maire, Marie DUMOTIER, Daniel DECHERF, Véronique LAGATIE, Ludovic FAUQUET, Cécile DIERS, Claude ESTIEVENAERT, Céline DEROO, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Jean-Noël MALLEVAEY, conseiller municipal, à Véronique LAGATIE, conseillère municipale, Gilles CREPIN, conseiller municipal, à Cécile DIERS, conseillère municipale.

Absents excusés :

Jean-Antoine VILLAU-GARCIA, adjoint au Maire, Kévin BATAILLIE, conseiller municipal, Nicolas GRAZIANO, conseiller municipal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h par Monsieur Jean-Luc DAR COURT, Maire, qui procède à l’appel des élus.

Secrétaire de séance : Claude ESTIEVENAERT, conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2025
2. Point financier
 - a) Décision modificative
3. Rétrocession de terrain
4. Recensement de la population 2026
 - a) Rémunération des agents recenseurs
5. Accès aux équipements communautaires 2026
6. Rythmes scolaires
7. Etude perspective bâ timentaire

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire demande si des remarques sont formulées sur le procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2025 qui a été transmis avec la convocation pour le conseil municipal de ce jour.

Aucune remarque n’étant faite sur le procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2025 Monsieur le Maire le soumet au vote

Vote du Conseil Municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

En conséquence, le procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2025 est validé et signé par le Maire et la secrétaire de séance.

2. FINANCES DECISIONS MODIFICATIVES

Affectation des résultats

Lors du conseil municipal du 6 juin 2025 la délibération **2025/02/05** a été votée. Toutefois des erreurs ont été décelées. Afin d'y remédier il est proposé l'annulation et le remplacement de la délibération d'affectation des résultats **2025/02/05**.

Délibération 2025/02/05 erronée

Affectation des résultats

116 169,33 €	Au compte 1068 (recette d'investissement)
410 210,44 €	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Il est proposé au Conseil municipal d'annuler, de remplacer la délibération **2025/02/05** erronée et d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2024 :

Affectation des résultats

116 169,31 €	<u>Affectation</u> à l'investissement (couverture du besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068).
410 210,46 €	<u>Reprise</u> au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté, pour le reliquat, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement).

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce document présenté.

Aucune remarque n'étant faite sur la présentation de l'affectation des résultats, Monsieur le Maire propose le vote de l'affectation des résultats proposée

Vote du Conseil Municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité les présentes dispositions.

Décisions modificatives

Pour rappel budget 2025

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	BP 2025	Chapitres	BP 2025
011 - Charges à caractère général	528 716,88 €	013 - Atténuation de charges	60 000,00 €
012 - Charges de personnel	986 723,00 €	70 - Produits des services, du domaines + ventes	99 000,00 €
014 - Atténuation de produits	153 500,00 €	73 - Impôts et taxes	1 333 564,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	107 650,00 €	74 - Dotations et participations	202 672,00 €
Total des dépenses de gestion courante	1 776 589,88 €	75 - Autres produits de gestion courante	42 000,00 €
66 - Charges financières	3 240,32 €	Total des recettes de gestion courante	1 737 236,00 €
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotations aux provisions		77 - Produits exceptionnels	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 779 830,20 €	78 - Reprise sur provisions	
023 - Virement à la section d'investissement	357 405,80 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 737 236,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 137 236,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €
	+	Total des Recettes de fonctionnement	1 737 236,00 €
D002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE			+
	=	R002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	400 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 137 236,00 €		=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 137 236,00 €
Chapitres	BP 2025	Chapitres	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	- €	13 - Subventions d'investissement	75 300,00 €
204 - Subventions d'équipement versées		16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
21 - Immobilisation corporelles	281 000,00 €	20 - Immobilisations incorporelles	
23 - Immobilisations en cours	- €	21 - Immobilisation corporelles	
<i>Total des opérations d'équipement (pour info)</i>	<i>281 000,00 €</i>	23 - Immobilisations en cours	
Total des dépenses d'équipement	281 000,00 €	Total des recettes d'équipement	75 300,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		10 - Dotations, fonds divers et réserves	7 515,20 €
13 - Subventions d'investissement		1068 - Excédents de fonds capitalisés	
16 - Emprunts et dettes assimilées	49 221,00 €	138 - Autres subventions non transférables	
Total des dépenses réelles d'investissement	330 221,00 €	024 - Produits des cessions d'immobilisations	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		Total des recettes réelles d'investissement	7 515,20 €
041 - Opérations patrimoniales 2131		021 - Virement de la section de fonctionnement	357 405,80 €
Total des dépenses d'investissement	330 221,00 €	041 - Opérations patrimoniales 238	
	+	Total des recettes d'investissement	440 221,00 €
D001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF OU ANTICIPÉ	110 000,00 €		+
	=	R001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF OU ANTICIPÉ	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	440 221,00 €		=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	440 221,00 €
		Excédent de la section d'investissement :	- €

Décisions modificatives

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	BP	DM 1	Atterissage		BP	DM 1	Atterissage
011 Charges à caractère général				002 Résultat reporté ou anticipé			
60611 Eau et assainissement	15 000,00 €	2 000,00 €	17 000,00 €		400 000,00 €	10 210,46 €	410 210,46 €
61521 Entretien terrains	22 000,00 €	5 000,00 €	27 000,00 €				
615221 Entretien réparation bâtiments publics	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €				
61551 Entretien materiel roulant	4 000,00 €	9 000,00 €	13 000,00 €				
6161 Multirisque	20 000,00 €	9 000,00 €	29 000,00 €				
6281 Concours divers cotisations	5 000,00 €	9 000,00 €	14 000,00 €				
012 charge de personnels							
6411 Personnel titulaire	510 000,00 €	15 000,00 €	525 000,00 €				
6413 Personnel non titulaire	160 000,00 €	7 210,46 €	167 210,46 €				
6417 Personnel non titulaire	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €				
014 Atténuation des produits							
73928 Attribution de compensation	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €				
023 Virement à la section d'investissement							
	357 405,80 €	-110 000,00 €	247 405,80 €				
065 Autres charges de gestion courante							
65311 Indemnités de fonction	73 500,00 €	5 000,00 €	78 500,00 €				
Total DM		10 210,46 €	1 192 116,26 €	Total DM		10 210,46 €	410 210,46 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	BP	DM 1	Atterissage		BP	DM 1	Atterissage
041 opération d'ordre				041 opération d'ordre			
2131 Opérations patrimoniales	0,00 €	205 000,00 €	205 000,00 €	238 opérations patrimoniales	0,00 €	205 000,00 €	205 000,00 €
001 Déficit d'investissement reporté				1068 Excédents de fonds capitalisés			
	110 000,00 €	6 169,31 €	116 169,31 €		0,00 €	116 169,31 €	116 169,31 €
				021 Virement de la section de fonctionnement			
					357 405,80 €	-110 000,00 €	247 405,80 €
Total DM		211 169,31 €	321 169,31 €	Total DM		211 169,31 €	568 575,11 €

Equilibre du budget 2025

Soit un budget 2025 qui s'équilibre ainsi

DEPENSES			RECETTES		
	BP 2025 8 avril	BP 2025 11 décembre		BP 2025 8 avril	BP 2025 11 décembre
Chapitres		BP 2025	Chapitres		BP 2025
011 - Charges à caractère général	528 716,88 €	567 716,88 €	013 - Atténuation de charges	60 000,00 €	60 000,00 €
012 - Charges de personnel	986 723,00 €	1 012 933,46 €	70 - Produits des services, du domaines + ventes	99 000,00 €	99 000,00 €
014 - Atténuation de produits	153 500,00 €	203 500,00 €	73 - Impôts et taxes	1 333 564,00 €	1 333 564,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	107 650,00 €	112 650,00 €	74 - Dotations et participations	202 672,00 €	202 672,00 €
		- €	75 - Autres produits de gestion courante	42 000,00 €	42 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante	1 776 589,88 €	1 896 800,34 €	Total des recettes de gestion courante	1 737 236,00 €	1 737 236,00 €
66 - Charges financières	3 240,32 €	3 240,32 €	76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles		- €	77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux provisions		- €	78 - Reprise sur provisions		
		- €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 779 830,20 €	1 900 040,66 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 737 236,00 €	1 737 236,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	357 405,80 €	247 405,80 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	
Total des dépenses de fonctionnement	2 137 236,00 €	2 147 446,46 €	Total des Recettes de fonctionnement	1 737 236,00 €	1 737 236,00 €
	+			+	
D002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE		- €	R002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	400 000,00 €	410 210,46 €
	=			=	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 137 236,00 €	2 147 446,46 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 137 236,00 €	2 147 446,46 €
		- €			
		- €			
Chapitres		BP 2025	Chapitres		BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	13 - Subventions d'investissement	75 300,00 €	75 300,00 €
204 - Subventions d'équipement versées			16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	
21 - Immobilisation corporelles	281 000,00 €	281 000,00 €	20 - Immobilisations incorporelles		
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	21 - Immobilisation corporelles		
Total des opérations d'équipement (pour info)	281 000,00 €	281 000,00 €	23 - Immobilisations en cours		
Total des dépenses d'équipement	281 000,00 €	281 000,00 €	Total des recettes d'équipement	75 300,00 €	75 300,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		- €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	7 515,20 €	7 515,20 €
13 - Subventions d'investissement		- €	1068 - Excédents de fonds capitalisés		116 169,31 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	49 221,00 €	49 221,00 €	138 - Autres subventions non transférables		- €
		- €	024 - Produits des cessions d'immobilisations		- €
Total des dépenses réelles d'investissement	330 221,00 €	330 221,00 €	Total des recettes réelles d'investissement	7 515,20 €	123 684,51 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		- €	021 - Virement de la section de fonctionnement	357 405,80 €	247 405,80 €
041 - Opérations patrimoniales 2131		205 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales 238		205 000,00 €
		- €			
Total des dépenses d'investissement	330 221,00 €	535 221,00 €	Total des recettes d'investissement	440 221,00 €	651 390,31 €
	+			+	
D001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF OU ANTICIPÉ	110 000,00 €	116 169,31 €	R001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF OU ANTICIPÉ		
	=			=	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	440 221,00 €	651 390,31 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	440 221,00 €	651 390,31 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce document présenté.

Aucune remarque n'étant faite sur la présentation de la décision modificative n°1, Monsieur le Maire propose le vote.

Vote du Conseil Municipal :

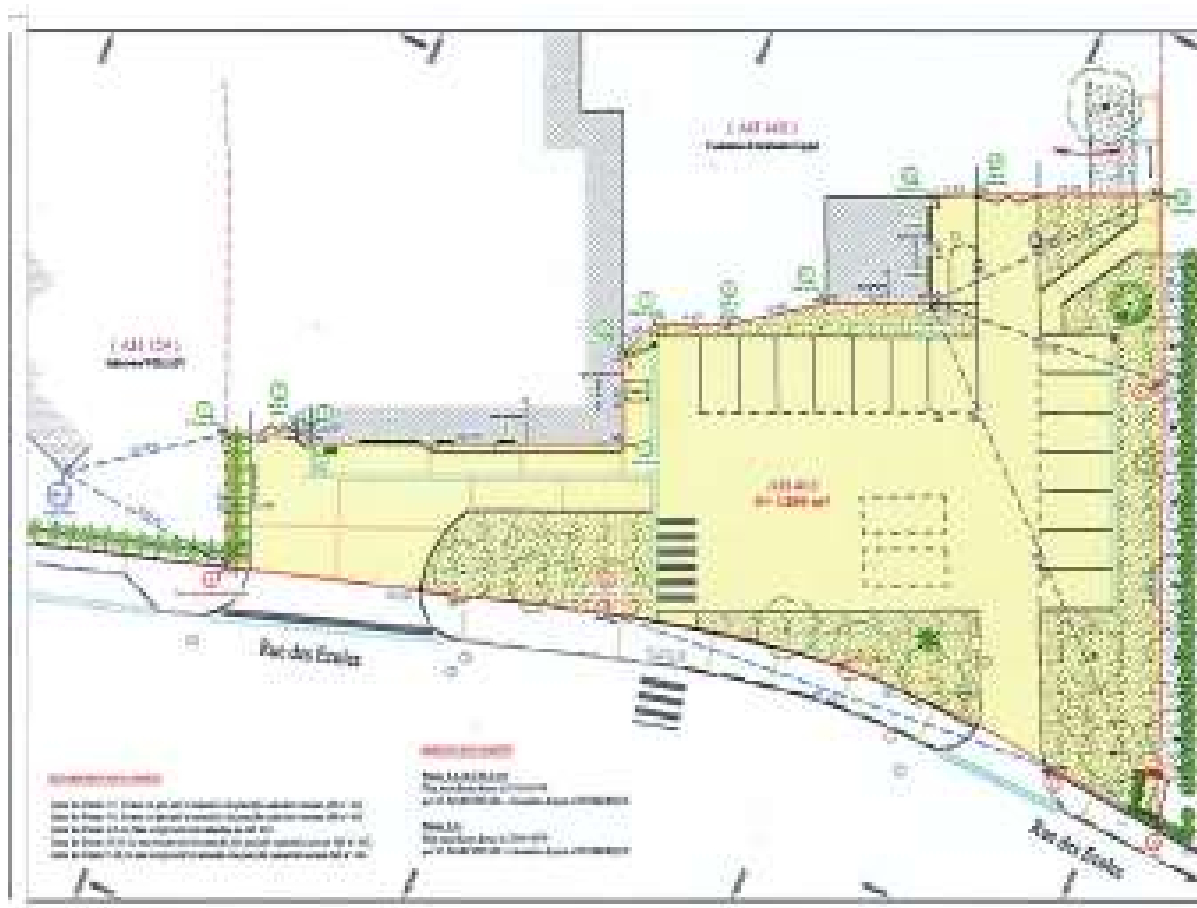
POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n° 1.

3. RETROCESSION DE TERRAIN



Transfert de la ville à la communauté urbaine de Dunkerque d'une parcelle classée en zone urbaine mixte UA2, cadastrée AH 463 d'une superficie de 1 280 m²

Il s'agit du parking et d'espaces verts situés en façade du groupe scolaire Michel Veriepe, compte tenu, du contexte de l'opération, s'agissant d'un transfert de charges entre la ville et la CUD, une cession à titre gratuit peut être envisagée, sans remarque particulière du service des domaines après consultations de celui-ci. (Voir lettre valant avis des domaines).

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce document présenté.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote de ce transfert.

Vote du Conseil Municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION 0

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, le transfert de la parcelle AH 463 d'une superficie de 1 280 m² à titre gracieux.

4. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur Le Maire annonce que le recensement de la population qui a lieu tous les 5 ans se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Comme en 2020, les habitants auront la possibilité de répondre par internet ou sur papier.

Monsieur Le Maire rappelle que la dotation forfaitaire versée aux communes est calculée *à priori* en fonction de la population et des logements et d'un taux de réponse moyen par internet.

Il est nécessaire de recruter quatre agents recenseurs. Il y a eu des réunions vers les élus et des réunions techniques destinées au personnel administratif. Le recensement est réalisé dans l'intérêt des communes et a une incidence sur les dotations.

La dotation versée par l'Etat s'élevait à 4 168 euros en 2020 et sera de 3728 € en 2026.

Monsieur le Maire propose que les agents recenseurs soient rémunérés sur la base de 1 350 euros brut et que les agents chargés de recenser les hameaux du village puissent bénéficier d'une indemnité kilométrique à hauteur de 100 km maximum pour toute la période du recensement selon le barème en vigueur.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce document présenté.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote

Vote du Conseil Municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION :

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité :

- **le recrutement des quatre agents recenseurs,**
- **la rémunération des agents recenseurs à hauteur de 1.350€ brut,**
- **l'attribution une indemnité kilométrique à hauteur de 100km maximum pour toute la période de recensement selon le barème en vigueur pour les agents chargés de recenser les hameaux du village.**

5. ACCES AUX EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES 2026

Par délibération en date du 22 juin 2006, la communauté urbaine de Dunkerque a décidé de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, sans alourdir les charges des communes.

Jusqu'en 2014, une totale gratuité et un remboursement intégral des dépenses d'accès aux équipements communautaires avaient été institués par le biais de fonds de concours. En 2015, un quota de dépenses a été proposé pour chaque commune, basé sur une moyenne des sommes engagées les années antérieures et le nombre d'écoliers dans la commune.

Les fonds de concours sont versés au titre de l'exercice concerné sur la base d'un montant maximum prévisionnel qui permet le versement d'un acompte et en fin d'année d'un solde ajusté à due concurrence des dépenses réellement acquittées.

Pour l'année 2026, les équipements communautaires concernés sont :

- le Musée Maritime et Portuaire,
- le Palais de l'Univers et des Sciences (PLUS),
- Bio-Topia (Parc zoologique),
- le service éco-initiatives,
- l'espace pédagogique de la station d'épuration de Coudekerque-Branche,
- la Halle aux Sucres,
- le Centre d'Interprétation Art et Culture (CIAC),
- la Patinoire,
- le stade TRIBUT.

Pour information, le golf ne fait plus partie de ce fond de concours, il n'y aura donc plus de stages de golf proposés pour 2026 dans le cadre de ce fond de concours.

Le montant du quota attribué par la Communauté Urbaine de Dunkerque à la Commune dans le cadre du fonds de concours «Accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique» pour l'année 2026 s'élève à 5 000 euros TTC.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce document présenté.
Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote.

Vote du Conseil Municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,

Décide de solliciter, pour l'année 2026, le fonds de concours «Accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique» auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour les frais d'entrées et le transport des écoliers de la commune dans les équipements communautaires cités ci-dessus, pour un montant de 5 000 euros TTC.


Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce fonds de concours.

6. RYTHMES SCOLAIRES

Lors du conseil d'école du 4 novembre 2025, celui-ci a proposé d'adopter les rythmes scolaire suivant

DSDEN du Nord - DEVE Annexe

GRILLE HORAIRE HEBDOMADAIRE
Année scolaire 2026-2027

Commune, EPCI ou RPI : ARBOUITS-CAPPEL <i>La Poste</i> <i>Jean-Luc DARCOURT</i>				RNE : 0596520s			
				ECOLE : Primaire Publique Michel VERIEPE - Jules FERRY			

Projet d'organisation à l'initiative du conseil d'école du Maire **proposition conjointe**

Emploi du temps s'inscrivant : (cocher la case concernée)

- dans le cadre général de l'article D.521-10 du code de l'éducation * Joindre la délibération du conseil d'école
- dans le cadre d'une dérogation aux seules dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article D. 521-10 du code de l'éducation ** Joindre la délibération du conseil d'école
- dans le cadre d'une dérogation aux dispositions des 1^{er}, 2^{ème} & 4^{ème} alinéas de l'article D. 521-10 du code de l'éducation *** Joindre la délibération du conseil d'école

Indiquer les horaires d'enseignement [ENS]
Matérialiser les temps d'accueil ou de garderie [ACCUEIL], la pause méridienne [PM]**** et les activités périscolaires [NAP - PLAN MERCREDI] et en les différenciant des heures d'enseignement.

Horaires Lundi		Horaires Mardi		Horaires Mercredi		Horaires Jeudi		Horaires Vendredi		Horaires Samedi	
7h30 - 8h50	ACCUEIL	7h30 - 8h50	ACCUEIL	00h00 - 00h00		7h30 - 8h50	ACCUEIL	7h30 - 8h50	ACCUEIL	00h00 - 00h00	
8h50 - 12h00	ENS	8h50 - 12h00	ENS	00h00 - 00h00		8h50 - 12h00	ENS	8h50 - 12h00	ENS	00h00 - 00h00	
12h00 - 13h30	PM	12h00 - 13h30	PM			12h00 - 13h30	PM	12h00 - 13h30	PM		
13h20 - 16h30	ENS	13h20 - 16h30	ENS			13h20 - 16h30	ENS	13h20 - 16h30	ENS		
16h30 - 18h30	ACCUEIL	16h30 - 18h30	ACCUEIL			16h30 - 18h30	ACCUEIL	16h30 - 18h30	ACCUEIL		
Total horaire quotidien de classe	6H00	Total horaire quotidien de classe	6H00	Total horaire quotidien de classe	0H00	Total horaire quotidien de classe	6H00	Total horaire quotidien de classe	6H00	Total horaire quotidien de classe	0H00

Validation du projet d'organisation du temps scolaire par l'EN de la circonscription de : FAVORABLE DEFAVORABLE Motif :

Fait à :

le :

* 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, 5 matinées dont le mercredi (5 heures 30 d'enseignement par jour maximum / 3 heures 30 d'enseignement par demi-journée maximum)
** 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, 5 matinées dont le samedi
ou 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées dont 5 matinées avec une amplitude d'enseignement supérieure à 5 heures 30 par jour ou supérieure à 3 heures 30 par demi-journée.
*** 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées dont 5 matinées.
ou 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi répartis sur 4 jours)

NB La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 heure 30

Il est proposé de valider cette grille horaire hebdomadaire

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce document présenté.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote de ce transfert.

Vote du Conseil Municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité, la proposition des rythmes scolaires.

7. ETUDE ET DIAGNOSTIQUE PROSPECTIF BATIMENTAIRE

Présentation d'un PowerPoint (mis à disposition)

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil municipal se termine à 19 heures 03.

Le Président de séance,

La /Le secrétaire de séance

Joël PADIÉ